

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

Présents : Mmes VENTENAT. MF, MANDON. C, VIALTAIX. M, LABAS. O, SIMON. L, Mrs. BENQUET. C, DEVESSIER. P, SAPIN. R, CHEFDEVILLE. D, REINE. V, DESGRANGES. R, DEMENEIX. T, ROUSSEL. C.

Excusée : Mme GEaix. G.

Absent : Mr. PEYRAUD. C.

Secrétaire de séance : Mme SIMON.L.

Madame le Maire demande l'approbation du compte-rendu de la séance du 15/10/2020.
Le Conseil Municipal valide le compte-rendu.

DETR 2021 : PROGRAMME DE VOIRIE

Madame le Maire informa le conseil municipal de la réception d'un seul devis concernant la voirie.

Monsieur DEVESSIER explique le devis à l'assemblée, portant sur la réfection de la route de la Vergnole, qui n'avait pas pu être réalisée en 2020, faute de subvention sur ce dossier. Il explique avoir demandé un second devis pour la route du Condofeix, qui n'a pas été transmis à ce jour.

Dans ce contexte, Madame le Maire propose d'attendre le second devis afin de déposer un dossier plus conséquent pour la DETR 2021. Elle demande à l'ensemble des conseillers si ceux-ci sont favorables à la validation d'un budget voirie 2021 à hauteur de 70 000 € - 80 000 €. L'assemblée valide cette proposition. Afin de préparer au mieux ce dossier, Madame le Maire propose que la commission voirie se réunisse dans le mois de décembre pour valider les choix de travaux.

Monsieur SAPIN demande si des travaux de remise en état du chemin de l'étang du Mondayraud pourraient être subventionnés par la DETR. Madame le Maire explique que l'entretien de chemins ruraux n'est pas éligible et explique qu'elle n'est pas favorable au goudronnage de ce chemin. Mesdames LABAS et VIALTAIX rejoignent l'avis de Madame le Maire sur ce point et souligne qu'il est important de garder l'esprit sauvage du site.

Le tractopelle étant remis en état de marche, Monsieur DEVESSIER propose un empierrement du chemin dans un premier temps, qui serait réalisé par les employés communaux. Le conseil municipal approuve cette proposition. Madame le Maire propose que soit demandé un devis à des professionnels pour une remise en état de cette partie de chemin prenant en compte les problèmes de ravinement par l'eau.

L'assemblée décide de reporter sa décision sur le programme de voirie 2021 du fait du manque d'éléments.

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à un réajustement comptable sur le budget communal suite à l'achat du terrain Beaudhuit en 2019 mais pour lequel l'acte notarié a été transmis en 2020. Lors de la confection du budget, l'opération achat de terrain n'a pas été ouverte ; c'est pourquoi il est nécessaire de réaliser un transfert de l'opération matériel vers l'opération achat de terrain.

Madame le Maire propose d'approuver la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Art / Chap	Dépense
21568-84	- 1 620 €
2111 - 12	+ 1 620 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, cette rectification.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Madame SIMON demande à Madame le Maire si la demande d'achat de ce terrain par Mr et Mme DEMENEIX est toujours en suspens. Madame le Maire explique qu'au moment où cette demande d'achat a été réalisée, la création des Zones d'Aménagement Différées était en cours. Elle rappelle à l'assemblée que ces ZAD permettent à la commune de préempter sur la vente de biens immobiliers. Elles sont au nombre de trois :

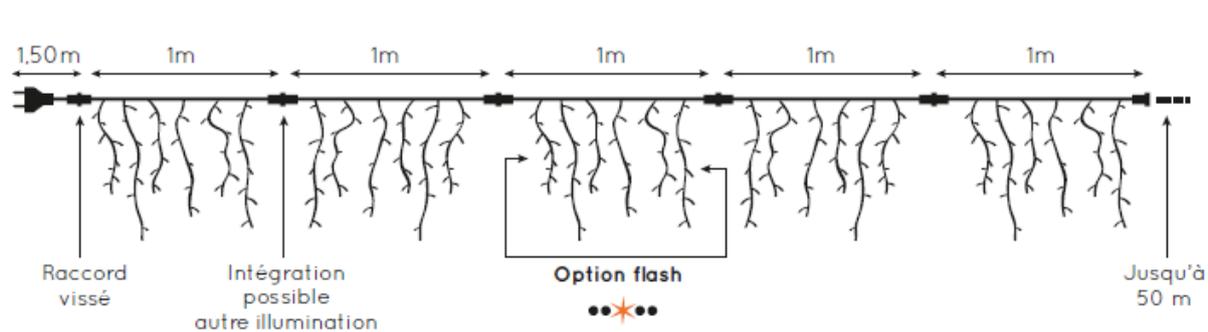
- La Garenne – les Sauzes – La Potence
- Champ de la Plaine – Prairie de la Mothe
- Champ de la Croix – La Sagne

Madame le Maire explique qu'il n'est pas nécessaire de se précipiter dans la vente de ce bien qui est désormais entretenu par la commune.

DECORATIONS DE NOËL

Monsieur CHEFDEVILLE rend compte de la réunion en présence de Mesdames GEAIX, VIALTAIX, MANDON, et présente à l'assemblée les décorations de Noël achetées par la commune cette année, chez un nouveau fournisseur Crélight à Blanzat :

Arche de l'église :



Traversées de route (route du Montel-de-Gelat et pont de la Roche) :



Guirlandes pour les tilleuls de la Place du Marché :



3 pots et arbres Bonzaï (Place du Marché) :



3 sphères (Place du Marché) :



Le tout pour une dépense totale de 5 829,84 € ttc dont 822,00€ ttc payable en mai 2021.

Madame VIALTAIX explique à l'Assemblée que cet investissement était nécessaire au vue de la vétusté de certaines décorations. Madame le Maire précise qu'il y a eu peu d'investissement sur le fleurissement ces deux dernières années, permettant ainsi d'investir sur les décorations de Noël.

Madame le Maire propose de mettre en place une forêt de sapins sur la Place du Marché, avec différentes hauteurs. L'assemblée approuve cette proposition.

COLIS DES AINES

Madame VIALTAIX informe le conseil municipal du nombre de colis pour cette année, soit 97 au total : 6 maison de retraite – 55 femmes et 36 hommes. Elle présente la composition des différents colis à l'assemblée.

La liste est revue et les attributions réalisées (voir PJ en annexe)

ECOLES

Madame VIALTAIX rend compte au conseil municipal des conseils d'écoles et de la commission école :

En primaire, on décompte 28 élèves dont 11 dans la classe de Sylvie et 17 dans la classe de Lydia. En maternelle, l'effectif est de 19 élèves.

Le périscolaire est assuré par Dominique et Angélique : cantine et garderie.

En raison de la crise sanitaire, le partage et le décloisonnement ne sont pas possible actuellement. Les séances de piscine ont été au nombre de 4 puis interrompues pour cause de fermeture. Le père Noël ne passera pas aux écoles cette année. La distribution de cadeaux se fera dans les classes par les maîtresses. Les enfants se verront offrir un livre.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'organiser le passage du père Noël sur le temps de la cantine, en fin de repas, à l'extérieur pour éviter les contacts, avec une distribution de papillotes à la volée. Le conseil municipal se réjouit de cette proposition.

Madame VIALTAIX explique au conseil municipal que tous les enfants pourront être accueillis pour le repas de Noël mais que tous les adultes ne le pourront pas par manque de place (distanciation physique).

Un spectacle devait avoir lieu le 7 décembre mais son maintien n'est pas assuré pour le moment. Des cartes de vœux seront envoyées aux aînés comme chaque année et un voyage scolaire sera organisé, en réunissant les deux écoles, si les directives sanitaires le permettent.

Madame VIALTAIX informe l'assemblée de la mise en place de nouveau mobilier, commandé par la communauté de communes, dans les classes de primaire. Des ordinateurs portables seront bientôt livrés dans le cadre du programme ENTS. Mme ROUCHON a sollicité la communauté de communes pour le changement de son mobilier en 2021 et les contrats de location des copieurs arrivant à leurs termes, la communauté de communes fera l'acquisition de deux copieurs pour l'école primaire et l'école maternelle, en remplacement des anciens.

Des petits travaux ont également été demandés : changement ampoule, coffrage tuyau d'évacuation, ... qui seront réalisés par les employés.

Madame le Maire informe le conseil municipal d'une demande de rachat des anciennes tables par la colonie du Loiret située à Crocq. Elle propose de céder celles-ci contre un don au CCAS. Le conseil municipal valide cette proposition avec une abstention.

Madame le Maire informe l'assemblée de la mise en place par la communauté de communes, d'une commission suivi de travaux pour laquelle il est nécessaire de nommer un représentant de la Mairie. Après discussion, Monsieur CHEFDEVILLE Daniel est nommé.

CHEQUES CADEAUX PERSONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la proposition de Madame le Maire pour le « Noël des agents »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents, décide :

- D'attribuer chaque année au personnel communal des chèques-cadeaux d'une valeur de 30 € par agent au titre du « Noël des Agents »,
- Qu'au total 8 agents recevront des chèques-cadeaux pour un montant de 30 €, soit un coût total de 240 €.
- Que les personnels qui bénéficieront de ces chèques-cadeaux sont les agents titulaires, stagiaires, non titulaires, y compris les temps non-complet, exceptés les agents en Congé Longue Maladie.
- D'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cet achat auprès de la Poste.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

ATTRIBUTIONS LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur CHEFDEVILLE fait part à l'assemblée du départ de Mr et Mme JEBLAOUI du logement des écoles et de Mme LAGORSSE du logement du Champ de la Plaine.

Ces deux logements sont reloués.

Madame le Maire informe le conseil municipal que Mme LAGORSSE a laissé sur place un poêle à granules appartenant à son cousin. Celui-ci souhaite le vendre. Madame le Maire explique qu'il est souhaitable de faire l'acquisition de ce poêle car il est compliqué pour des locataires d'investir dans ce matériel. Madame le Maire informe le conseil municipal de sa prise de contact avec Mr LAGORSSE pour l'achat de ce poêle de marque VULCANIA coûtant plus de 2 000€ neuf. Elle explique avoir conclu l'achat pour 1 500€ après discussion en réunion d'adjoints. Le conseil municipal approuve cette démarche.

Madame SIMON souligne la rapidité avec laquelle les logements se sont reloués. En effet, dès la mise en ligne du logement du Champ de la Plaine, celui-ci a été loué en 5 minutes. Ce sont plus de 50 mails et appels téléphoniques reçus pour ce seul logement. Madame SIMON explique que l'offre n'est pas suffisante par rapport à la demande et qu'il sera nécessaire de revoir de se pencher à nouveau sur un projet de création de zones constructibles voir lotissement (habitat type COPROD), pour permettre l'accueil de nouvelles populations.

CITY STADE

Madame VIALTAIX rend compte à l'assemblée de la visite du commercial de l'entreprise AGORESPACE pour l'explication du devis. Elle explique que le premier devis porte sur une structure en acier. Et le second devis sur une structure en matière composite pour un montant de 44 507.00 € HT. Madame VIALTAIX fait passer les échantillons de matières.

Une projection des city stades proposés par l'entreprise CASL SPORT et AGORAESPACE est réalisée. L'esthétisme du second est plus attrayant et le devis est un peu moins élevé. De plus, le dossier fourni par AGORESPACE est complet contrairement à celui de CASAL SPORT.

Monsieur DEVESSIER informe le conseil municipal du devis d'Eurovia concernant le terrassement et la réalisation de plateforme, nécessaires à l'implantation du city stade. Le devis s'élève à 21 843.40 € HT.

Madame le Maire propose au conseil municipal de valider le choix du city stade pour permettre notamment le dépôt de dossier Boost'Comm'Une. Après discussion, le conseil municipal valide le devis de l'entreprise AGORESPACE pour un city stade en matière composite.

Concernant le terrassement et la plateforme, Monsieur BENQUET demande si plusieurs devis ont été demandés. Madame le Maire explique que l'entreprise EUROVIA est très qualifiée pour ce genre de réalisation et qu'il n'est pas nécessaire de faire réaliser d'autres devis, au vue du montant des travaux. Monsieur DEVESSIER confirme les compétences d'Eurovia dans ce domaine.

Ce projet verra le jour que dans le cas de l'obtention des subventions notamment de l'ANS.

CONTRAT BOOST'COMM'UNE

Possibilité de proposer 3 fiches :

- Bâtiments communaux
- Aménagement espaces publics

BÂTIMENTS COMMUNAUX					
INTITULE PROJET	MONTANT HT	MONTANT TTC	CONTRAT BOOST 20%	DETR	AUTOFINANCEMENT HT
GOUTTIERE TOUR CHÂTEAU	7 793,90 €	9 352,68 €	1 558,78 €	- €	6 235,12 €
TOITS PIGEONNIER / ACCUEIL TOURISTIQUE	21 774,25 €	26 129,10 €	4 354,85 €	8 709,70 €	8 709,70 €
FENETRES LOGEMENT ECOLE	15 650,20 €	17 215,22 €	3 130,04 €	5 477,57 €	7 042,59 €
TOTAL	45 218,35 €	52 697,00 €	9 043,67 €	14 187,27 €	21 987,41 €

AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS					
INTITULE PROJET	MONTANT HT	MONTANT TTC	CONTRAT BOOST 20%	ANS	AUTOFINANCEMENT HT
STRUCTURE CITY STADE	44 960,00 €	53 952,00 €	13 360,68 €	33 401,70 €	20 041,02 €
TERRASEMENT + PLATEFORME CITY STADE	21 843,40 €	26 212,08 €			
TOTAL	66 803,40 €	80 164,08 €	13 360,68 €	33 401,70 €	20 041,02 €

RECAPITULATIF FICHES

TOTAL FICHES					
INTITULE FICHES	MONTANT HT	MONTANT TTC	CONTRAT BOOST 20%	DETR/ANS	AUTOFINANCEMENT HT
BÂTIMENTS COMMUNAUX	45 218,35 €	52 697,00 €	9 043,67 €	14 187,27 €	21 987,41 €
AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS	66 803,40 €	80 164,08 €	13 360,68 €	33 401,70 €	20 041,02 €
TOTAL	112 021,75 €	132 861,08 €	22 404,35 €	47 588,97 €	42 028,43 €
RESTE SUR ENVELOPPE	15 478,25 €	18 573,90 €			

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la signature du contrat Boost'Comm'Une avec le Département de la Creuse. Elle précise que ce contrat est conclu pour renforcer le partenariat avec les Communes, en les accompagnant dans la planification de leurs projets d'investissements dans les domaines qui constituent le cœur de leur action au service des habitants.

Madame le Maire propose à l'assemblée de déposer deux fiches opérationnelles dans le cadre du contrat Boost'Comm'Une : L'une portant sur les bâtiments communaux et la seconde sur l'aménagement d'espaces publics.

Les financements pourraient s'établir comme suit :

Fiche opérationnelle n°1 : Bâtiments Communaux

➤ **Montant des travaux**

45 218.35 € H.T

➤ Contrat Boost'Comm'Une 20%	9 043.67 € H.T
➤ DETR 31%	14 187.27 € H.T
➤ Autofinancement	21 987.41 € H.T

Le solde, 21 987.41 € H.T est inscrit au budget 2020 et fera l'objet d'un report sur la budget 2021, financé par prélèvement sur le budget communal au 2313 – 85.

Fiche opérationnelle n° 2 : Aménagement espaces publics

➤ Montant des travaux	66 803.40 € H.T
➤ Contrat Boost'Comm'Une 20%	13 360.68 € H.T
➤ ANS 50%	33 401.70 € H.T
➤ Autofinancement	20 041.02 € H.T

Le solde, 20 041.02 € H.T est sera inscrit au budget 2021, financé par prélèvement sur le budget communal au 2315 – 14.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'autoriser Madame le Maire à signer le contrat Boost'Comm'Une et tous les documents s'y rapportant,
- De déposer deux fiches opérationnelles dans le cadre du contrat Boost'Comm'Une : Bâtiments communaux et Aménagement d'espaces publics,
- D'approuver les plans de financements définis ci-dessus.

AMENAGEMENT PLACE DU MARCHE

Madame le Maire rend compte au conseil municipal d'un entretien téléphonique avec le cabinet de maîtrise d'œuvre LLAA pour l'aménagement de la Place du Marché. Le cabinet propose une réunion pour réaliser une présentation sommaire et échanger sur les orientations à prendre car il est difficile de partir de zéro. Cette réunion pourrait se tenir la première semaine de décembre. Tous les conseillers y seront conviés.

Madame le Maire informe l'assemblée de la mise en relation du SDEC, pour l'éclairage public, avec le cabinet LLAA. Elle a également vu avec Monsieur GRANET, chargé des travaux au syndicat d'eau, pour une réfection du réseau d'eau sur la Place. Celui-ci a bien pris en compte la demande faite par Madame le Maire dans un courrier adressé en début d'année.

CITERNE INCENDIE

Madame le Maire informe le conseil municipal de la visite du SDIS pour avis sur les défenses incendies de Marlanges et Vitanutrition. Le contrôle s'est bien passé et un avis favorable a été rendu.

Madame le Maire informe le conseil municipal de la validation des comptes ci-dessus par l'entreprise Vitanutrition qui reversera à la commune le solde de 1 620.74 €.

PANNEAUX DE SIGNALISATION

Madame le Maire informe l'assemblée d'un courrier du conseil départemental portant sur l'attribution des amendes de police d'un montant de 2 093 €. Pour percevoir ce montant, il est nécessaire de faire réaliser un devis pour de la signalisation de route visant à la sécurisation et de prendre une délibération. Les dossiers sont à transmettre le 30 novembre 2020.

POINTS SUR LES DOSSIERS

Tambour :

Madame le Maire informe le conseil municipal de la restauration du tambour. Celui-ci sera déposé en mairie lundi 23 novembre. Madame le Maire explique avoir demandé l'avis de Musique service pour le piano. D'après l'artisan, la restauration de celui-ci est possible, d'autant plus que c'est une très belle pièce. Madame le Maire propose d'adresser un courrier à la paroisse pour demander s'il serait possible d'installer le piano dans l'église.

Fenêtres logement école :

Monsieur CHEFDEVILLE informe le conseil municipal du remplacement des fenêtres du logement des écoles. Les travaux sont terminés et Monsieur CHEFDEVILLE a réalisé la remise en état de la cloison séparative entre les deux logements.

Portes des garages communaux :

Monsieur CHEFDEVILLE informe le conseil municipal des travaux réalisés par l'entreprise SOUCHAL sur les portes des garages communaux. Les travaux sont terminés et la maniabilité est excellente.

Salle du conseil municipal :

Monsieur CHEFDEVILLE informe l'assemblée concernant les travaux de réfection de la salle du conseil municipal qui ne pourront pas intervenir avant début 2021 pour cause d'indisponibilité physique de Mr DAGUET.

QUESTIONS DIVERSES

Poteau incendie :

Monsieur DEMENEIX demande à Mme le Maire s'il serait possible de retirer le poteau d'incendie dans la rue du Presbytère. Madame le Maire explique qu'il n'y a aucun problème mais qu'il faut avant tout savoir qui se charge de le retirer, les pompiers ou Véolia ? Elle propose de le garder pour pièces. Monsieur DEMENEIX se renseignera pour connaître les modalités de retrait.

Chemin du Montaurat :

Madame LABAS informe le conseil municipal de pierres déposées au milieu du chemin menant du Montaurat au Sebioux. Madame le Maire explique que seule une partie du chemin se situe sur la commune et que l'autre partie se situe sur la commune de la Mazière. Elle propose à Mme LABAS de vérifier sur le cadastre l'emplacement des pierres.

Déplacements hors région :

Madame VIALTAIX interroge Madame le Maire sur le droit de se déplacer jusqu'à Giat, qui se situe sur une autre Région. Madame le Maire explique que dans le cadre des foires cela est possible.

La séance est levée à 23h30